

mis en ligne le 22 mai 2023

ARRETE MUNICIPAL N°12978 DU 17 MAI 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Déménagement

8 rue de Ploemeur

Du 14 au 15 juin 2023

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par Madame DEGRIGNY Béatrice 8rue de Ploemeur 56260 Larmor-Plage

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique, et pour permettre le stationnement d'un camion de déménagement il importe de condamner pour 2 jours le trottoir au niveau du 8 rue de Ploemeur 56260 Larmor-Plage

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A partir du mercredi 14 juin 2023 07h00 et jusqu'au jeudi 15 juin 2023 20h00, le trottoir sera condamné au niveau du 8 rue de Ploemeur pour permettre le stationnement d'un camion de déménagement. Seul le demandeur sera autorisé à stationner.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h. L'entreprise veillera à mettre une signalétique adéquate.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services, la Police Municipale, Monsieur le Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

